



IDRC · CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Subventions versées aux établissements

*Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport
d'étape technique*

Direction générale des programmes et des partenariats

Table des matières

[Qu'est-ce que le rapport d'étape technique?](#)

[Considérations afférentes aux rapports d'étape techniques](#)

[Utilisation des lignes directrices](#)

[Préparation d'un rapport d'étape technique](#)

[Contenu du rapport](#)

1. [Résumé](#)
2. [Problème de recherche](#)
3. [Objectifs](#)
4. [Méthodologie](#)
5. [Progrès à l'égard des priorités thématiques](#)
6. [Mise en œuvre et gestion du projet](#)
7. [Égalité des genres et inclusion](#)
8. [Défis à relever et mesures prises](#)
9. [Extrants du projet et diffusion des résultats](#)
10. [Incidences du projet](#)
11. [Recommandations](#)

Qu'est-ce que le rapport d'étape technique?

Un rapport d'étape technique (ou rapport de progrès) est un rapport technique que les bénéficiaires doivent réaliser conformément au calendrier défini dans leur accord de subvention. Ils doivent fournir une description concise des activités planifiées et achevées au cours de la période visée. Le rapport aide le personnel du CRDI à évaluer les progrès techniques des projets par rapport aux objectifs fixés. Une telle auto-évaluation permanente sera utile pour maintenir le cap et apporter les correctifs nécessaires.

Considérations afférentes aux rapports d'étape techniques

Les bénéficiaires doivent achever et soumettre les rapports d'étape techniques au plus tard à la date prévue, comme indiqué dans l'accord de subvention signé entre le CRDI et les bénéficiaires de la subvention. Si un rapport d'étape technique conjoint est exigé de plusieurs organismes collaborateurs, il incombe alors à chaque bénéficiaire de préparer son contenu suffisamment tôt pour permettre à l'organisme chargé de coordonner la préparation du rapport de réunir tous les contenus et de présenter le document complet au nom de tous en temps opportun. Les retards dans la soumission des rapports techniques dans les délais impartis auront des répercussions sur la distribution des fonds du projet. Les paiements du projet seront retardés si les rapports ne sont pas reçus dans les délais impartis et convenus dans la partie 3 : Calendrier des étapes du projet de l'accord de subvention du projet.

Le rapport d'étape technique doit contenir suffisamment de renseignements sur les travaux accomplis au cours de la période visée. Pour chacun des objectifs du projet, les renseignements suivants doivent être fournis :

- détails des travaux effectués;
- résultats;
- activités prévues pour la période suivante;
- évaluation des progrès;
- aperçu des problèmes rencontrés et mesures à prendre pour y remédier;
- aspects administratifs.

Enfin, il convient de rappeler que, conformément à la [Politique de libre accès du CRDI](#), les bénéficiaires doivent soumettre leur littérature grise au CRDI pour qu'elle soit publiée en libre accès dans la bibliothèque numérique du CRDI.

Utilisation des lignes directrices

Des lignes directrices structurées sont fournies ci-dessous. Nous suggérons aux bénéficiaires de se préparer à rédiger leur rapport en réfléchissant d'abord aux principaux messages à transmettre. Après les sections de base (renseignements concernant l'identification du projet, problème et justification, objectifs), la personne bénéficiaire doit rendre compte des activités, des extraits et

des incidences *pour chacun* des objectifs spécifiques du projet (recherche, capacité ou politique/pratique), avec un résumé de l'ensemble des incidences et de l'apprentissage à la fin du rapport. La personne bénéficiaire doit également faire part de ses observations sincères concernant l'ensemble de l'expérience du projet. Toutefois, les questions de nature délicate ou confidentielle doivent être traitées par un échange direct avec l'administratrice ou l'administrateur de programmes et être documentées et classées séparément.

La préparation du rapport d'étape technique devrait être l'occasion de réfléchir à la gestion du projet du point de vue technique, administratif et financier. Il est suggéré que les bénéficiaires se familiarisent avec le contenu requis pour les rapports d'étape techniques dès le début du projet, afin de rester conscients des éléments clés de ces rapports et d'être mieux à même de conserver les renseignements requis dans le cadre ces rapports.

Préparation d'un rapport d'étape technique

a. Format

En fonction de la taille et de la complexité du projet, les rapports d'étape techniques peuvent être plus ou moins longs. Toutefois, le rapport d'étape technique ne doit pas dépasser 20 pages, annexes non comprises. Dans la mesure du possible, le rapport d'étape technique et les documents qui l'accompagnent doivent être soumis en format numérique au moyen de [CRDI Connexion](#) afin d'en faciliter la diffusion. Les récipiendaires doivent se reporter au courriel reçu du Centre pour obtenir des explications concernant CRDI Connexion et des informations sur la manière de soumettre des documents.

Les renseignements de base sur le projet comprennent les éléments suivants :

Page couverture

Les rapports d'étapes présentés au CRDI doivent comprendre une page de titre. Les renseignements importants qui doivent figurer sur la page de couverture sont énumérés ci-dessous.

***Titre du projet :**

***Numéro du projet du CRDI – Numéro de la composante (s'il y a lieu)**

Lorsqu'il s'agit d'un rapport d'étape conjoint, le numéro de la composante est nécessaire.

***Sous-titre (le cas échéant) :**

***Par :** nom(s) des auteures et auteurs.

***Numéro et type de rapport :** par exemple, 1^{er} rapport d'étape, 2^e rapport d'étape.

***Période visée par le rapport :** par exemple, de janvier à décembre 2022.

***Date :** date à laquelle le rapport est présenté.

***Pays ou région :** pays ou régions où le projet a été mené.

***Nom complet de l'établissement de recherche :** (y compris les organismes de recherche impliqués dans l'étude) :

***Adresse de l'établissement de recherche :**

***Nom des chercheuses et chercheurs ou membres de l'équipe de recherche :**

***Coordonnées des chercheuses et chercheurs ou membres de l'équipe de recherche :**

b. Contenu du rapport

Les responsables de projet peuvent commencer par réfléchir aux principaux messages à transmettre, puis se concentrer sur ces messages. Pour ce qui est du contenu du rapport, le CRDI s'intéresse à la fois à l'expérience qui a été vécue et aux enseignements tirés. Le rapport doit également contenir une table des matières. Le rapport doit être composé des sections suivantes :

1. Résumé

Le rapport doit débiter par une synthèse d'une demi-page à une page indiquant comment les travaux effectués durant la période visée s'inscrivent dans l'ensemble du projet. Cette section doit être un résumé non officiel des principales avancées, des résultats de recherche importants, des incidences importantes et des extrants innovants du projet au cours de la période visée. Le résumé est axé sur les réalisations du projet au regard des résultats et des incidences de la recherche.

2. Problème de recherche

Cette section doit indiquer la raison d'être du projet et le ou les problèmes de recherche traités. Souvent, la compréhension qu'ont les chercheuses et chercheurs des problèmes étudiés peut avoir évolué depuis l'autorisation du projet. Le rapport doit décrire cette évolution ainsi que ses causes.

3. Objectifs

Cette section doit décrire brièvement les objectifs du projet et la réalisation des jalons du projet (tels que spécifiés dans l'accord de subvention) pour la période visée. Il doit indiquer le degré de progression vers la réalisation de chaque objectif du projet précisé dans l'accord de subvention, y compris l'objectif général, ainsi que tout objectif nouveau ou modifié. À cette fin, il devrait également fournir une brève section pour chaque étape (p. ex. étape 1.1, 1.2, etc.). Fournir des données probantes montrant que ces jalons ont bel et bien été franchis et inviter à se reporter à celles fournies en annexe (le cas échéant). S'il y a lieu, expliquer les raisons pour lesquelles certains jalons n'ont pas été réalisés.

4. Méthodologie

Décrire et discuter des méthodes de recherche et des techniques d'analyse utilisées, ainsi que de tout problème méthodologique survenu au cours de la période visée. Les instruments de recherche que sont les questionnaires, les guides d'entretien et toute autre documentation estimée utile à la compréhension du projet doivent également figurer en annexe du présent rapport. Indiquer tous les changements d'orientation qui ont pu se produire depuis la conception du projet ainsi que les raisons qui les expliquent. Indiquer tout apprentissage particulier quant à la valeur des différentes méthodes utilisées pour trouver une solution au problème de recherche et pour produire les extraits et les incidences souhaités.

5. Progrès à l'égard des priorités thématiques

Cette section doit traiter de la manière dont les progrès réalisés dans le cadre du projet ont contribué à la réalisation des priorités de la Stratégie 2030 du CRDI, qui figurent à l'annexe B. Il est entendu que les projets ne connaîtront pas tous des changements importants relatifs à chaque priorité stratégique au cours de chaque période visée; il n'est donc pas nécessaire d'aborder les

domaines où des changements pertinents se sont produits depuis le dernier rapport. Pour référence rapide, des informations supplémentaires sur les priorités stratégiques et les thèmes de programmation du CRDI se trouvent dans le document présentant la [Stratégie 2030](#).

6. Mise en œuvre et gestion du projet

Cette section doit décrire brièvement les activités qui ont été soutenues dans le cadre du projet au cours de la période visée par le rapport et son calendrier. Elle doit également présenter un résumé du budget (les détails doivent être fournis dans le rapport financier). Se reporter au plan de travail initial présenté dans la proposition de recherche. Dresser également la liste des grandes priorités pour la période visée par le prochain rapport.

Si pertinent, veuillez commenter certains aspects de la conception du projet, entre autres :

- Défis financiers et administratifs – indiquer les écarts financiers résultant des activités du projet. Inclure les défis financiers et administratifs qui devraient être signalés au cours de la période visée, en mettant l'accent sur la gestion du budget et les étapes financières. Les directives détaillées concernant la production des rapports financiers sont affichées sur le site Web du CRDI. Indiquer comment les risques déterminés dans la proposition sont gérés. Indiquer tout risque nouveau et toutes les solutions novatrices permettant de pallier les risques.

Indiquer les dépenses prévues pour la période qui suit et jusqu'à la fin du projet (formuler des commentaires concernant les prévisions du rapport d'étape financier en ce qui concerne les activités prévues pour la période qui suit et faites ressortir les écarts par rapport au plan initial ou aux dernières prévisions).

- Partenariats de recherche – Indiquer si ce projet financé par le CRDI a contribué à renforcer les partenariats de recherche (p. ex. partenariats entre les pays du Sud [Sud-Sud], partenariats avec des chercheuses et chercheurs ou des établissements du Canada ou de pays en développement ou avec d'autres chercheuses et chercheurs), et l'utilité de ces partenariats pour atteindre les objectifs du projet.
- Éthique de la recherche :
 - Est-ce que des renseignements ayant trait à des personnes physiques ou morales sont recueillis dans le cadre du projet?

- Dans l'affirmative, quels sont les protocoles en place pour obtenir le consentement éclairé et préserver la confidentialité?
- Gestion et publication des données :

Le CRDI encourage les bonnes pratiques en matière de gestion des données et la publication des données de recherche. Dans ce rapport d'étape technique, veuillez répondre aux questions suivantes si vous avez établi un plan de gestion des données (PGD) ou si vous avez l'intention de publier une partie ou la totalité des données que vous collectez ou que vous analyserez.

- **S'il s'agit de votre premier rapport technique, que vous recueillez des données auprès de sujets de recherche et que vous avez l'intention de publier tout ou partie des données recueillies**, veuillez inclure le texte de votre demande d'éthique de la recherche expliquant quelles données vous allez recueillir, quelles données vous avez l'intention de publier et quel libellé relatif au consentement éclairé vous avez l'intention d'utiliser (ou avez-vous utilisé) qui vous permettra de publier les données que vous recueillez.
- **Si votre plan de gestion ou de publication de vos données a changé depuis que vous avez achevé votre PGD ou depuis votre dernier rapport d'étape technique**, décrivez brièvement ces changements. Si vous travaillez avec d'autres agences pour créer de nouveaux ensembles de données ou accéder à des ensembles de données existants, commentez les progrès réalisés ou les enjeux qui se posent.
- Où et quand comptez-vous publier vos données? Si vos intentions restent inchangées par rapport à votre rapport technique précédent, veuillez reproduire les renseignements que vous avez fournis précédemment.

Nom de l'entrepôt de données :

Adresse Internet de l'entrepôt de données :

Date de publication estimée (ou réelle) :

7. Égalité des genres et inclusion

Dans cette section, l'équipe de recherche a la possibilité de réfléchir et de rendre compte de la contribution du projet à l'égalité des genres et à l'inclusion (EGI). Lors de l'examen des questions

relatives à l'EGI, les équipes de recherche sont encouragées à examiner les identités et expériences croisées (p. ex. ethnicité/nationalité, citoyenneté, capacité, éducation, classe, caste, religion, indigénité, orientation sexuelle et situation géographique) qui peuvent contribuer à aggraver les vulnérabilités et les discriminations potentielles. **En utilisant les marqueurs de progrès en matière de genre figurant à l'annexe A**, l'équipe doit déterminer la catégorie dans laquelle le projet s'inscrit, articuler les incidences et les résultats obtenus dans cette catégorie, discuter si le projet a changé de catégorie par rapport aux périodes de rapport précédentes, et faire part de tout autre enseignement ou réflexion pertinents. Dans les sections 8, 9 et 10, l'équipe est également invitée à inclure des aspects relatifs à l'EGI dans ses réponses.

REMARQUE : Le CRDI ne finance pas de projets qui ne tiennent pas compte de la dimension du genre ou dont l'approche est limitée concernant cette dimension. Il s'agit de projets dont le traitement de l'égalité des genres et de l'inclusion est susceptible de causer un préjudice (aveugle) ou d'avoir un effet négatif sur les incidences (limité).

Lors de l'examen des marqueurs de progrès en matière d'égalité des genres, il convient de se poser les questions suivantes :

- Le projet a-t-il cherché à s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité des genres et du pouvoir fondé sur le genre? Existe-t-il des approches explicites afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité des genres, notamment les normes sociales et les autres obstacles structurels? Y a-t-il des changements démontrables ou des progrès vers un changement des normes sociales et d'autres causes structurelles de l'inégalité?
- Comment le genre a-t-il été pris en compte tout au long du cycle de recherche? Les partenaires locaux, y compris les organisations de base qui comprennent les causes sous-jacentes de l'inégalité des genres dans le contexte, sont-ils inclus dans la recherche?
- Le processus de recherche a-t-il pris en compte les questions d'équité entre les sexes, telles que la composition des équipes, la participation significative des personnes les plus touchées par la recherche et l'instauration de l'équité entre les sexes dans le leadership local de la recherche? L'équité entre les genres peut consister à s'assurer que les nouveaux leaders locaux de la recherche issus de différentes populations ont la possibilité de coéditer, de publier et de présenter leurs travaux ou de participer à des forums.

8. Défis à relever et mesures prises

Aborder d'autres enjeux relatifs à la gestion du projet qui ont entraîné des répercussions sur le projet au cours de la période visée et qui auront une incidence sur l'avenir du projet.

Le cas échéant, indiquer si le projet a rencontré des difficultés importantes jusqu'à présent. Il peut s'agir de retards, de problèmes entre les parties prenantes, de problèmes relatifs aux activités de recherche, à l'administration par l'organisme de recherche, aux ressources humaines (dotation en personnel, roulement du personnel, etc.), au calendrier du projet, etc. Veuillez signaler tout problème qui pourrait nécessiter l'aide du CRDI afin d'être résolu. S'il y a lieu, expliquer les mesures prises ou projetées pour faire en sorte que le projet se poursuive selon les prévisions.

9. Extraits du projet et diffusion des résultats

Fournir une liste des extraits du projet au cours de la période visée et décrivez les principaux résultats de recherche du projet, s'il en existe. Indiquer tout extrait prévu qui doit encore se matérialiser. Préciser, s'il y a lieu, les efforts qui ont été déployés en vue de la diffusion des résultats. Les catégories de résultats peuvent être déterminées comme suit :

- échange et diffusion de l'information (p. ex. rapports, publications, conférences, sites Web, etc.);
- manuscrits rédigés à ce jour (publiés, sous presse, en cours d'examen ou de préparation, etc.);
- livre ou chapitre d'un livre;
- thèse, bulletin/rapport technique, document d'actes de conférence;
- autres extraits sélectifs (s'ils sont estimés importants);
- remise des extraits de projet.

Tous les extraits substantiels élaborés dans le cadre du projet (p. ex. les extraits de recherche du projet, y compris les rapports d'étape techniques) doivent être soumis en format numérique. Veuillez suivre les instructions sur la manière de soumettre le rapport d'étape technique ainsi que les extraits connexes du projet qui sont fournies dans le [Guide d'utilisation de CRDI Connexion à l'intention des bénéficiaires](#); les bénéficiaires de subventions peuvent accéder à CRDI Connexion à partir du site Web public du CRDI.

Cette section doit décrire et interpréter les principaux résultats de la recherche à ce jour en soulignant la contribution apportée au développement des connaissances par ce projet du point

de vue du développement scientifique ou en matière d'élaboration de politiques. Présenter une analyse quantitative sommaire provisoire à l'appui de vos constatations. Fournir en annexe des références à des données probantes quantitatives et qualitatives ainsi qu'aux données brutes (p. ex. des chiffres tirés de sondages et d'autres formes de collecte de données, des tableaux statistiques et des cartes). Commenter tout résultat de recherche inattendu, surprenant ou intéressant.

Les extraits importants, les livres entre autres, peuvent également être remis sur support papier. Les chargés de projet sont toutefois encouragés à remettre tous les extraits du projet sur support électronique pour en faciliter la diffusion.

10. Incidences du projet :

Cette section doit décrire les incidences que le projet a pu avoir ou que l'on peut s'attendre à avoir, c'est-à-dire les changements dans les comportements, les attitudes, les pratiques, les capacités, les politiques, les relations, les technologies, etc. qui favorisent un développement durable et équitable et réduisent la pauvreté. Cela peut résulter du processus de recherche ou de l'application des résultats de la recherche. Il importe de prendre en considération aussi bien les réalisations concrètes (extraits) que les conséquences subséquentes (incidences), avec l'apprentissage qui s'ensuit. Dans la mesure du possible, expliquer comment les résultats et les conclusions de la recherche sont utilisés et quelles ont été leurs répercussions sur des communautés ou des populations particulières dans les pays ciblés depuis le dernier rapport.

L'analyse des incidences doit tenir compte des dimensions sociales, sexospécifiques et environnementales, le cas échéant et dans la mesure du possible.

11. Recommandations

Résumer dans cette section toutes les recommandations que vous estimez opportun de faire au CRDI relativement à l'administration du projet, qu'il s'agisse de sa portée, de sa durée ou de son budget. Ces recommandations devraient découler des renseignements généraux fournis dans les sections précédentes du présent rapport.

**Annexe A :**

Marqueurs de progrès relatifs au genre		
Recherche prenant en compte le genre de manière limitée	Un projet qui, dans sa justification, sa conception et sa méthodologie, ne tient pas suffisamment compte des différences entre les genres et de la dynamique du pouvoir entre les genres. Le projet ne démontre qu'une reconnaissance minimale de la gamme d'expériences, d'opportunités et de résultats sexospécifiques dans le contexte local, ce qui limite sa capacité à renforcer la base de données probantes pour lutter contre l'inégalité entre les genres. Il est peu probable que les projets limités en matière de genre remettent en question le statu quo, risquent d'aggraver les inégalités entre les genres et, par conséquent, ne contribueront pas à transformer les normes et les relations entre les genres	Le projet ne montre qu'une sensibilisation et un engagement limités à l'égard des questions de genre.
Recherche sensible au genre	Un projet qui, dans sa justification, sa conception et sa méthodologie, tient compte de manière adéquate des différences entre les genres et de la dynamique du pouvoir entre les genres, mais ne donne pas lieu à l'analyse et aux mesures nécessaires pour lutter contre les inégalités entre les genres. Le projet ne parvient pas à intégrer une perspective sexospécifique dans ses stratégies de mise en œuvre, d'analyse, de communication et de partage des connaissances.	Le projet est sensible aux questions de genre, mais n'étend pas cette sensibilisation à l'analyse ou à l'action visant à lutter contre l'inégalité entre les genres.
Recherche réactive au genre	Un projet qui examine de manière approfondie les différences entre les genres et la dynamique du pouvoir entre les genres dans sa justification, sa conception et sa méthodologie, et prend des mesures préliminaires pour lutter contre les inégalités entre les genres par l'analyse et l'action. Le projet intègre avec succès une perspective sexospécifique dans ses stratégies de mise en œuvre, d'analyse, de communication et de partage des connaissances, et s'engage dans des actions pour lutter contre les symptômes de l'inégalité entre les sexes. Cependant, les projets sensibles au genre ne mettent pas en œuvre des stratégies ou des interventions visant à s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les genres et aux déséquilibres sous-jacents du pouvoir entre les genres, et il est peu probable qu'ils aient un impact sur les changements structurels à long terme des normes et des relations entre les genres.	Le projet est engagé dans l'analyse et l'action visant à lutter contre les symptômes de l'inégalité entre les genres.



<p>Recherche transformatrice de genre</p>	<p>Un projet qui examine, questionne, analyse et construit une base de données probantes pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités entre les genres (pas seulement les symptômes) et contribuer à des changements structurels à long terme pour des systèmes plus équitables, justes et inclusifs. Les projets transformateurs de genre cherchent généralement à lutter contre les inégalités en renforçant l'action individuelle et collective, en transformant les institutions et les politiques formelles et informelles et en rééquilibrant les relations de pouvoir entre les genres à divers niveaux (p. ex., ménage, communauté, national).</p>	<p>Le projet vise à s'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités entre les genres et à mettre en œuvre des changements structurels à long terme à différents niveaux.</p>
---	---	---

Annexe B :

Aperçu de la Stratégie 2030	
Objectifs fondamentaux	Indicateurs
<p>Investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité dans les pays en développement, en permettant aux organismes de recherche et à leurs parties prenantes de relever leurs propres défis de développement et ceux du monde entier.</p>	<p>Comment ce projet a-t-il contribué à renforcer la capacité des organismes de recherche ou d'autres organismes pertinents en matière de développement au cours de la période visée? Les plans et activités de renforcement des capacités organisationnelles du projet ont-ils changé depuis le dernier rapport? Dans l'affirmative, de quelle manière?</p> <p>Comment ce projet a-t-il contribué à renforcer les capacités des chercheuses et chercheurs en développement ou d'autres personnes concernées au cours de la période visée? Les plans et activités de renforcement des capacités individuelles du projet ont-ils changé depuis le dernier rapport? Dans l'affirmative, de quelle manière?</p> <p>Existe-t-il des obstacles ou des défis nouveaux ou changeants concernant les efforts en matière de renforcement des capacités de ce projet? Comment ces défis nouveaux ou changeants peuvent-ils être relevés?</p>
<p>Partager les connaissances pour une adoption et une utilisation accrues, en augmentant la portée et les répercussions des recherches soutenues par le CRDI pour trouver des solutions, en influant sur les programmes de développement nationaux, régionaux et mondiaux, notamment par la synthèse et</p>	<p>Comment votre projet s'est-il efforcé de rendre sa recherche plus facilement accessible, visible et utile pour les parties prenantes ciblées au cours de la période visée? Les plans et activités de partage et d'application des connaissances prévus dans le cadre du projet ont-ils changé depuis le dernier rapport? Dans l'affirmative, de quelle manière?</p> <p>Existe-t-il des obstacles ou des défis nouveaux ou changeants concernant les efforts de partage et d'application des connaissances dans le cadre de ce projet? Comment ces défis nouveaux ou changeants peuvent-ils être relevés?</p>



<p>la communication des résultats.</p>	
<p>Mobiliser les alliances porteuses d'impact, accroître les partenariats de financement internationaux afin d'augmenter les ressources disponibles pour la recherche en faveur du développement, et établir des relations plus étroites avec le secteur privé afin d'étendre la portée de la recherche.</p>	<p>Comment, le cas échéant, ce projet a-t-il impliqué des acteurs du secteur privé au cours de la période visée? Les plans de mobilisation du secteur privé, les activités, ou les partenaires ont-ils changé depuis le dernier rapport? Dans l'affirmative, de quelle manière?</p> <p>Ce projet a-t-il donné lieu à une nouvelle collaboration avec des organismes de financement de la recherche depuis le dernier rapport? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les fonds que vous avez obtenus pour des activités supplémentaires en rapport avec les objectifs du projet.</p> <p>Existe-t-il des obstacles ou des défis nouveaux ou changeants concernant les partenariats de ce projet avec le secteur privé ou le secteur public? Comment ces défis nouveaux ou changeants peuvent-ils être relevés?</p>